

ADCGG 13



BULLETIN DE LIAISON

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE

SAISON 2017/2018

N° 20

NOVEMBRE 2017

ADCGG 13

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13

## TROP D'ACCIDENTS

Les anti-chasse croient rêver: ils n'ont que rarement eu autant d'aubaines. Non seulement, hélas, des accidents mortels paraissant impardonnables et indéfendables, en violation d'une obligation élémentaire de sécurité, tels que : tir " à travers des buissons qui bougent", tir à travers une haie d'habitation qui bouge, parce que les chiens ont aboyé, tir vers une habitation, chef de battue qui tire à la chevrotine (interdite) parce que ça a bougé dans le sale ...

Mais aussi des accidents tels que: tir sans prise en compte de l'environnement (tir vers une habitation, tir vers une route, tir non fichant, non respect des 30°), prendre un gibier apporté par un enfant en gardant le fusil chargé ...

Mais aussi tuer 4 ânes dans une pâture "en les prenant pour des biches" !?

Avec un dénominateur commun: le non respect des consignes élémentaires de sécurité (identification formelle de la cible, etc...), cause de 95% des "accidents". Il serait normal que la justice applique dans ces cas les peines maximales prévues par la loi, et que la suppression définitive du permis de chasser soit chaque fois prononcée dans les cas qui le justifient.

Certains cas portent gravement atteinte à l'image de la chasse, et on pourrait à l'avenir imaginer voir des organismes ou des associations, se porter partie civile. Mais le problème de base reste celui de la formation des chasseurs, essentiellement celle des chasseurs de battue et de leurs responsables.

## AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 20

Page

<b>ÉDITORIAL: TROP D'ACCIDENTS</b>	<b>1</b>
<b>LE BREVET GRAND GIBIER 2018</b>	<b>2</b>
<b>LE VINGTIÈME NUMÉRO</b>	<b>2</b>
<b>LETTRE DE L'UNUCR</b>	<b>3</b>
<b>LES STAGES UNUCR 2018</b>	<b>4/5</b>
<b>LES BALLES DE RWS</b>	<b>6</b>
<b>LE PLAN LOUP 2108/2022</b>	<b>7/8</b>
<b>FORMATION AU TIR A L'ARME RAYÉE</b>	<b>9</b>
<b>UN CALIBRE : LE 30.06</b>	<b>10</b>



## LE BREVET GRAND GIBIER 2018

Le Brevet Grand Gibier 2018 sera le sixième organisé par notre association depuis sa création. Le nombre de brevetés déjà formés par l'ADCGG 13 approche les 100.

Sur le plan national, ce sera le vingt sixième Brevet depuis 1991, date de création du Brevet sous la présidence d'André-Jacques Hettier de Boislambert.

À ce jour, on compte plus de 21.000 brevetés, et environ 1.200 à 1.300 candidats par an.

Cette année la formation commencera le 24 Février, jusqu'au 24 Mars.

Les examens blancs seront les 31 Mars et 14 Avril, l'examen final aura lieu le 28 Avril, sous la présidence de Gérard Arnoult, président du Var et administrateur national.

**La remise des diplômes aura lieu à la fin de l'Assemblée Générale :  
Assemblée Générale le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 18 h. à Auriol  
Merci de retenir et de réserver cette date.**

## 20<sup>ième</sup> NUMÉRO DU BULLETIN

Ce numéro de notre bulletin de liaison "GRAND GIBIER 13" est le vingtième, le premier avait paru le 20 février 2013. Ce premier numéro ne comportait que deux pages, celui-ci en a dix.

La rédaction des articles, la préparation, et la mise en page, la réalisation de la maquette représentent un travail très important, d'autant plus que votre président est en général seul pour l'assurer !

C'est pourquoi je renouvelle l'appel aux bonnes volontés.

Certains ont sûrement des articles à proposer ou à suggérer, peu importe si l'article brut nécessite une remise en forme ultérieure.

D'autres peuvent adresser des photos de trophées ou d'animaux remarquables en les accompagnant d'un petit texte précisant le lieu et les circonstances.

D'autres ont peut-être une bonne maîtrise de l'outil informatique et pourraient participer à l'élaboration de la maquette.

Enfin, avant publication, il est nécessaire de relire la maquette, à la recherche de fautes, mais aussi de textes ou de phrases, ou de photos pouvant être à l'origine de conflits ou de poursuites.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, venez participer.

À la fin de l'année, il sera fait un sommaire du contenu des 20 numéros parus, de façon à ce que les membres qui le souhaiteraient puissent retrouver un numéro qui les intéresse:

Tous les numéros seront téléchargeables sur le site.

## ADCGG 13



UNUCR

*Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge*

(Association déclarée, à but non lucratif)

**Pierre ZIEGLER – Président**44, rue du Hochberg 67290 WINGEN/MODER mail : [pierre.ziegler@hotmail.fr](mailto:pierre.ziegler@hotmail.fr) tél : 06 09 48 26 73

Monsieur le Président,

Par la publication de nos dates de stages, par différents articles de sensibilisation et reportages, par différentes actions de soutien que vous manifestez à notre rencontre, vous participez depuis de nombreuses années à l'évolution efficace de la noble cause que nous défendons : La recherche du grand gibier blessé, et nous vous en remercions très chaleureusement.

En 2017 nous avons accueilli 122 stagiaires originaires de 51 départements différents (+ Belgique et Suisse) lors de nos 2 stages annuels de formation et d'information (Ardèche et Meuse). En 2018 nous serons à Montreuil-Bellay en Maine et Loire du 27 au 29 Avril et à Benoitte-Vaux en Meuse du 22 au 24 Juin.

De même cette année nous innoverons par l'organisation d'un stage de proximité organisé sur deux jours ; Samedi 7 et 21 Avril dans le Tarn et Garonne.

D'autre part, ces stages ne sont qu'une partie de nos différentes activités.

Si vous êtes intéressés par nos bilans de recherches 2017, tableaux et photos sont disponibles sur simple demande près du président (adresse ci-dessus).

Pour toute information concernant les stages :

F.Magnien en charge de la formation : [francoismagnien@orange.fr](mailto:francoismagnien@orange.fr)

**Rappel: Le délégué UNUCR du 13 est notre ami Pierre ÉBERLÉ**

## **RECHERCHE AU SANG DU GRAND GIBIER BLESSE**

***Stages d'information, d'initiation ou de perfectionnement à la conduite d'un chien de rouge organisés par l'UNUCR***

**STAGE n° 1: 27 au 29 Avril 2018 à Montreuil-Bellay (49)**

**STAGE n° 2: 22 au 24 Juin 2018 à Benoitte-Vaux (55)**

**STAGE n° 3: 07 et 21 Avril 2018 à Réalville (82) stage de proximité homologué UNUCR**

Tous les chasseurs de grand gibier doivent se sentir concernés par la recherche du grand gibier blessé. Malgré les efforts de formation dispensés par les Fédérations de chasseurs, par les Associations départementales de chasseurs de grand gibier, par les adjudicataires et présidents de chasse, il y aura toujours, hélas, la possibilité de blesser un animal quelle que soit la qualité des armes employées, la performance du tireur et les méthodes de chasse utilisées. De même, la route blesse de plus en plus d'animaux.

**L'UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIENS DE ROUGE** organisera en 2018 en Maine et Loire, Meuse et Tarn et Garonne trois stages nationaux à l'intention de tout chasseur de grand gibier.

En 2017, 122 stagiaires originaires de 51 départements (et Belgique et Suisse) ont assisté à ces stages. Leurs critiques positives sont un encouragement à persévérer.

La recherche du grand gibier blessé concerne toutes les méthodes de chasse à tir, toutes les régions et est réalisable par un certain nombre de chiens de chasse spécialement éduqués. Elle est le devoir éthique et moral de tout chasseur de grand gibier et, à ce jour, rien n'a encore été trouvé de plus efficace et de plus passionnant qu'un chien spécialement éduqué.

Futurs conducteurs, venez apprendre les principes de base de l'éducation du chiot à la pratique de la recherche.. Chasseurs, venez apprendre à adopter un autre comportement après le tir.

La formation du conducteur, l'éducation du chiot relèvent d'un haut niveau de formation, c'est pourquoi, pour chaque session, nous faisons appel à une vingtaine de moniteurs, conducteurs parmi les plus expérimentés actuellement et qui traiteront les sujets suivants:

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| → <b>Comportement du chasseur</b>    | → <b>Indices de tir et de blessure</b> |
| → <b>Choix et éducation du chiot</b> | → <b>Pratique de la recherche</b>      |
| → <b>Différentes races utilisées</b> | → <b>Balistique</b>                    |
| → <b>Aptitudes requises</b>          | → <b>Législation, etc...</b>           |

## ADCGG 13

....

*Quelques heures sur le terrain seront consacrées à l'étude des indices de tir et de blessures et aux démonstrations de poses de pistes et de travail. Il ne s'agit pas d'un stage d'entraînement des chiens. Ce travail sera ensuite réalisé dans les départements sous l'organisation des délégués ou présidents départementaux de l'UNUCR.*

Les participants peuvent être logés sur place, hébergement et restauration favorisant une convivialité propice aux échanges.

Les frais de stage n°1 et n°2 (hors hébergement et restauration) sont gratuits pour les moins de 25 ans.

Tout chasseur de grand gibier doit se sentir concerné par la recherche du grand gibier blessé. Ce stage de haut niveau vous concerne tous, même ceux qui n'ont pas l'intention de conduire ensuite.

Les conditions d'hébergement, les demandes de renseignements et d'inscription vous parviendront par mail ou sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée (tarif lettre simple) libellée à vos coordonnées et expédiée:

Stages n°1 et n°2 à François MAGNIEN - 18, rue de la Louvière - 55100 Haudainville [francoismagnien@orange.fr](mailto:francoismagnien@orange.fr)

Stage n°3 à Didier DECAUNES – Laborie Nord -82200 Montesquieu 06.14.31.64.49 [decaunes.sylvie@orange.fr](mailto:decaunes.sylvie@orange.fr)

Bien mentionner le n° du stage choisi en fonction de votre disponibilité et de votre proximité.



## LES BALLE DE CHASSE DE RWS

La Rheinisch-Westfälische-Sprengstofffabriken (fabrique d'explosifs du Rhin et de Westphalie), en abrégé RWS, a été fondée en 1886. Elle produisait essentiellement des explosifs. En 1889, la firme construit une nouvelle usine à Stadeln/Fürth, site qui produit toujours actuellement les cartouches de chasse RWS. En 1931, la société de poudres et explosifs Alfred Nobel (eh oui !) absorbe RWS et devient la Dynamit Nobel AG, qui fondera également Geco et Norma, et absorbera Rottweil. Mais l'activité garde son nom.

En 2002 la société Dynamit Nobel est démantelée, et ses activités munitions légères (Geco, Norma, Rottweil, et RWS) sont reprises par le groupe suisse Ruag, dans sa division Ruag-Ammotec dédiée aux munitions pour armes légères.

Rws se fera universellement connaître à partir de 1919 en chargeant les célèbres balles TIG et TUG inventées par Wilhelm Brenneke, en 1919 pour la première, et 1939 pour la seconde.

Mais l'accord entre les deux partenaires ne durera que quelques décennies. Brenneke reprendra ses brevets et produira ses propres balles TIG et TUG, tandis que RWS en produira des copies aux différences plus que minimales, sous le nom de ID-Classic, et Uni-Classic.

La production ne comportera longtemps que ces balles et leurs sœurs célèbres : T-Mantel, H-Mantel, DK, et KS, toujours utilisées.

Avec l'évolution technique, RWS produira, ces dernières années, de nouveaux projectiles: d'abord la balle EVO à noyau fusionné, puis la balle EVO-GREEN à double noyau d'étain, et enfin la balle HIT monolithique cuivre.

S'y ajoute maintenant la toute dernière Speed Tip Pro qui est un retour au bon vieux double noyau plomb, à fragmentation du noyau antérieur.

Cette Speed Tip évoque un remake de l'Uni-Classic, mais agrémenté d'une cavité apicale et d'un insert. Le culot n'est pas Boat-Tail, mais V-Tail.

Elle existe dans 5 calibres seulement: 10,3X68 Mag, 338 Lapua Mag, 300 W Mag, 30.06, et 308 W.

Le poids varie de 10,7 g. en 308, 30.06, ou 300 W M, à 16,2g. en 338 Lapua M, et 18,5 g. en 10,3X68.

Il s'agit bien sûr d'un projectile relativement rapide, mais à la DRO assez banale (181 mètres en 30.06).

Cependant la firme semble vouloir le positionner sur le tir à grande distance.

Ce sera la sixième balle à double noyau de la firme après les DK, H-Mantel, ID-Classic, UNI-Classic, et Evo Green.



## ADCGG 13



## LE PLAN LOUP 2018 / 2022

Un projet de plan loup 2018/2022 avait été publié le 16 Janvier 2016 par le ministère de Madame Royal. Les jeux étaient donc faits depuis 2015, et le projet soigneusement étudié et préparé par les écologistes.

Ce projet mettrait un terme de fait à l'abattage des loups après 2018, car il prévoit les mesures suivantes:

- les tirs des brigades loup ne pourront porter "QUE sur des canidés parfaitement identifiés comme étant non en état de se reproduire, et seront limités à un seul canidé par groupe, DONT LE NOMBRE D'INDIVIDUS ET LE SEXE SERONT RÉPERTORIÉS AU PRÉALABLE DE TOUS LES TIRS DE DESTRUCTION."

Donc avant de pouvoir tirer, il faudra 1° être sur que ce n'est pas une femelle pleine, 2° avoir la liste de TOUS les individus du groupe et leur sexe ! = En pratique tirs impossibles.

- Pour les dérogations arrêtées par les préfets - en clair pour les tirs de prélèvement des chasseurs - même règles et de plus, le tir des individus ou groupes non reconnus comme étant des prédateurs RÉCURRENTS (récidivistes) est interdit ! De plus l'ONCFS sera chargé des identifications PREALABLES concernant le nombre et le sexe.

Les chasseurs ne pourront donc plus tirer de loups, comme ils avaient pu le faire parfois jusqu'ici.

Donc plus de pertes de loups, sauf maladies ou collisions routières ...

À 22% de taux annuel de reproduction, on devrait donc arriver à 1000 loups en 2022, s'ils ne sont que 360 actuellement.

...

Mais ce n'est pas tout :

- le Groupe National Loup est dissous au profit de Comités Régionaux Biodiversité. Pour mémoire le patron de l'Agence Nationale de la Biodiversité est l'ex-directeur du Rassemblement des Opposants à la Chasse (ROC, rebaptisé 'Humanité et Biodiversité').
- Création d'une école pour chiens de défense de troupeau, chiens qui devront avoir leur certificat d'habilitation à partir de 2018 pour que l'éleveur soit indemnisé (plus il y aura de chiens de troupeaux, plus l'usage du poison sera difficile pour ceux qui voudraient y recourir. Il s'empoisonne au moins 300 loups par an en Italie, où il n'y a pas ces chiens, et où "tout va bien").
- les indemnisations seront subordonnées à l'évaluation, par un service privé d'évaluation, de la conformité des moyens de mise en protection des troupeaux.
- diminution progressive jusqu'à zéro des indemnités pour les bêtes tuées par les loups, sur 10 ans.
- Et à partir de 2028 les éleveurs devront s'assurer eux même à titre individuel contre la prédation.

On comprend qu'un tel plan ne puisse rassurer ni satisfaire les éleveurs dont plus de 10.000 bêtes ont été égorgées et dévorées l'année dernière. Éleveurs qui ont également le sentiment qu'ils sont abandonnés et que les économies sur les quelques 25 millions d'euros que coûte le loup vont être faites à leurs dépens.

Quant à la présence du loup depuis plus de 25 ans par "colonisation naturelle du loup à partir de l'Italie", 3 infos :

- Cet extrait d'une lettre officielle du 16 Avril 2012 de Monsieur François Hollande à l'association pro-loup Férus:  
"... C'est la raison pour laquelle je souhaite la continuité des actions mises en place depuis plus de 10 ans par l'État, qui sont complétées par celles des collectivités locales, des professions agricoles et de différentes associations. Il s'agit d'une part des mesures qui ont permis la réintroduction puis le maintien du loup, ..."
- Quant à Madame Royal, à Vallouise le 05/07/2014, interpellée sur le sujet, elle a sous entendu dans un discours publique "qu'il n'avait pas été prévu que le loup soit réintroduit aussi largement".
- Enfin la commission d'enquête parlementaire de 2003 sur cette question avait conclu que des lâchers ont bien eu lieu, "fait de particuliers passionnés de la nature ...".

Remarquons simplement pour finir que dans nos Pyrénées, les loups ne sont pas de souche espagnole, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, mais de souche italienne.

Malheureusement, le problème n'est plus là.

Il est dans les 1.000 loups attendus pour 2022, et les 5.000 prévisibles pour 2030.



### FORMATION AU TIR A L'ARME RAYÉE

Lors des épreuves pratiques du Brevet Grand Gibier, les résultats de l'épreuve de tir sont en général moyens ou médiocres, même pour le tir sur cible fixe. La réussite des candidats est trop souvent laborieuse du fait d'une quasi méconnaissance du tir à l'arme rayée. Ceci se voit à travers :

- un maniement de l'arme malaisé et peu sûr, avec des situations dangereuses,
- un mauvais réglage des organes de visée,
- une méconnaissance des bases du tir, avec une grande dispersion des impacts, même à faible distance.

Ceci est à rapprocher du fait qu'il n'existe pas de formation au tir à l'arme rayée, et la formation dispensée au permis ne concerne que la sécurité. Les 5 fondamentaux du tir sont ignorés de la grande majorité des chasseurs, ce qui explique les mauvais résultats observés, ainsi que la moyenne de 6 à 7 balles tirées pour prélever un gibier en battue, quand ce n'est pas plus.

L'ANCGG a donc souhaité améliorer la formation pratique des candidats au Brevet en leur offrant la possibilité de bénéficier d'une formation au tir à la carabine par des coachs de tir.

Pour cela, dans chaque Association Départementale, 2 formateurs du BGG, volontaires, seront appelés à suivre un stage de formation de 2 jours, animé par un professionnel de la formation au tir et au monitorat, issu des formateurs des tireurs d'élite des forces spéciales militaires.

Rolland Figueras et Pierre Journeux sont donc allés, avec 8 autres formateurs BGG des AD du Sud, suivre un stage de formation de 2 jours à Fréjus, au 21<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Marine.

La première journée a repris les instructions de base du tir à l'arme rayée, la seconde a été consacrée à la pédagogie et au coaching.

Des tirs jusqu'à 200 mètres, et même des tirs les yeux fermés, ont été également répartis sur ces 2 jours, pendant lesquels chaque participant aura tiré une soixantaine de cartouches et réussi tous les tirs, de 30 à 200 mètres.

L'ADCGG 13 va donc organiser une formation théorique et pratique au tir à l'arme rayée, d'abord ouverte aux candidats au Brevet 2018, puis aux adhérents de l'Association qui le souhaiteront.

Le but est que tous arrivent à une manipulation sécurisée de l'arme, un maniement plus fluide de celle-ci, et une bonne adresse au tir, attestée par un score de 25/25 au tir à 30 mètres sur cible fixe. Ainsi, les 3 objectifs essentiels de la formation : sécurité, efficacité, et respect de l'animal chassé seront atteints.



Stand de tir du 21<sup>e</sup> RIMa



## ADCGG 13

## LE CALIBRE 30.06

Ce calibre est né en 1903, créé par Winchester au départ pour la chasse du grand gibier US, puis adopté comme calibre militaire réglementaire. Mais devant la supériorité des cartouches militaires européennes de l'époque, avec des vitesses initiales autour de 850 m/s, l'armée US modifie la cartouche Winchester 1903 à l'arsenal de Springfield, pour faire passer sa V0 de 700m/s à 825 m/s, en 1906. Le calibre devient donc le 30.06 Springfield, ou 7.62X63. Il sera le calibre réglementaire US jusqu'en 1954. Mais parallèlement, ce calibre était autorisé au civil pour la chasse dans presque tous les pays, sauf la France et la Belgique. D'où son extrême diffusion. Ce n'est qu'en Septembre 2013 que la nouvelle loi sur les armes autorisera ce calibre à l'usage civil.

Le calibre de la balle est de 7.85 mm, la longueur de la douille est de 63.35 mm, la longueur de la cartouche de 84.84 mm. Ces chiffres sont proches de ceux du 7X64 (7.25, 64, et 84 ).

Les chargements les plus courants sont de 9.72 g, 10.69, et 11.66 g (150, 165, et 180 gr).

Les extrêmes vont de 7,10 g à 14,3 g ( 110 à 220 gr). Les pressions CIP sont de 4050 bars. La V0 est autour de 840 m/s, l'énergie E0 vers 3.800 joules. Soit des performances sensiblement égales ou un peu inférieures à celles du 7X64, et une trajectoire un peu moins tendue.

Le prix des munitions est parmi les plus bas, comme le 7X64, ce qui est un point important pour l'entraînement.

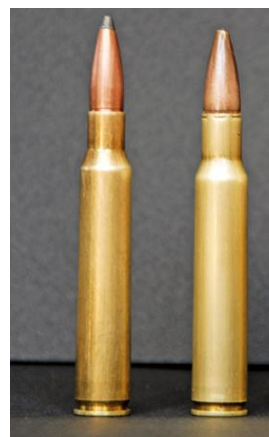
C'est un bon calibre généraliste, jusqu'ici supplanté en Europe par le 7X64, mais largement dominant dans les autres pays car il y était d'emblée autorisé. Le marketing et l'effet de mode aidant, il tend à devenir chez nous, depuis son autorisation en 2013, le calibre en vogue. Et ses acheteurs ne pensent pas, en général, qu'ils plébiscitent un calibre né en 1903. Certains pensent même qu'il s'agit d'une nouveauté. Tous les fabricants le commercialisent, dans tous les modèles d'arme longue rayée. Certains fabricants vont même maintenant jusqu'à ne plus proposer, pour certains modèles, que 3 calibres à la vente: 300WM, 30.06, et 308. Ce qui est une aberration.

La multiplicité des chargements disponibles, avec des poids de balles allant de 7.10 à 14.30 g, est volontiers présentée comme un avantage. C'est à relativiser largement, car tout changement de poids de balle nécessitera un nouveau réglage des instruments de visée, quels qu'ils soient. En effet, peu de chasseurs changeront de poids de balle en fonction du gibier attendu, et s'astreindront chaque fois à procéder à un nouveau réglage complet des optiques de visée. De plus son pas de rayure est mieux adapté aux balles d'un poids autour de 10 g, que de 7.1 ou 14.3 g.

Alors si le 30.06 ne figure pas dans votre arsenal, n'en faites pas un complexe, au contraire.



9.3X62, 30.06, 8X57 IS, 6.5X55, et .308 W.



7X64 à G, 30.06 à D